

Compte rendu de l'assemblée générale de l'association « les amis de la Coop singulière » du 17 octobre 2020

L'assemblée générale ordinaire de l'association « les amis de la Coop singulière » pour l'exercice 2019 s'est tenue le samedi 17 Octobre 2020, de 9 h 45 à 12 h 45 au cinéma « Le Comoedia » à Sète.

Nota : l'AG devait se tenir en avril 2020 et pour cause de restrictions liées au COVID sa tenue a été repoussée en octobre.

Convocation de l'AG

La convocation à l'AG et l'ordre du jour ont été adressés le 3 octobre à tous les adhérents via le Coop'Infos :

9 h 30 – 10 h 00 > Accueil et émargement

10 h 00 – 10 h 45 > Présentation par les différents groupes de leurs candidats au CAC, leurs objectifs et leurs besoins

10h45 – 11 h 30 > Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Montant des adhésions pour 2021 (en raison du Covid19 l'AG 2019 se tenant en fin d'année 2020)
- Modification du Règlement Intérieur
- Validation du Groupe Vrac
- Élection du Collectif d'Animation et de Coordination (CAC)

11 h 30 – 12 h 00 > Assemblée Générale Extraordinaire

- Modification de l'article 7 des statuts

12 h 00 – 13 h 00 > Échanges sur les perspectives d'évolution et d'amélioration de la Coop

Modification d'ordre du jour et du lieu de l'AG

Suite à la situation COVID, la salle Ste Thérèse initialement prévue pour l'AG a été limitée à 30 participants le 13 octobre. Une salle de remplacement – le cinéma « Le Comoedia » – a été trouvée mais avec des restrictions strictes d'horaires, sans possibilité de dépassement de 12 h 45. De ce fait, un mail général à tous les adhérents a informé de la tenue de l'AG ordinaire dans la nouvelle salle et du report de l'AG extraordinaire pour laisser plus de temps aux échanges sur les évolutions de la Coop.

Déroulement de l'AG

Compte des adhérents présents et représentés

Le jour de l'AG la Coop compte 293 adhérents.

Une dizaine de coopérateurs présents ont adhéré à la Coop pour la première fois en 2020 et assistent à leur première AG de la Coop singulière.

Les 72 coopérateurs présents ont élargé et fourni 35 procurations leur accordant droit de vote au titre des personnes représentées.

Conformément aux statuts le compte total des voix pouvant s'exprimer sur les points à voter lors de l'AG s'établit à 107 (soit plus d'un tiers des adhérents de la Coop singulière) et le vote est acquis par la majorité de votes « pour » des 107 voix exprimables.

Animateurs et rapporteurs de séance

L'AG est coanimée par Marion MEURICE, Benjamin LARIOTTE et Hervé BOILLLOT.

Chantal DELSART et Nathalie SYLVESTRE sont rapporteuses de séance et rédactrices du compte rendu.

Présentation des différents groupes

Des coopérateurs des différents groupes présentent les activités de leurs groupes et nomment leurs candidats référents au Collectif d'Animation et de Coordination (CAC).

Tous les groupes font appel à de nouveaux contributeurs pour les rejoindre.

La participation active des adhérents dans les groupes permet la vie de l'association et couvre toutes les activités de la Coop en plus de l'activité d'épiciers.

1) Groupe produits présenté par Françoise Villac

Composé de 18 coopérateurs, ce groupe a pour rôle d'approvisionner la Coop en produits. Il recherche de nouveaux produits et les évalue en accord avec la Charte. Il organise également des dégustations en liens avec les producteurs. Le groupe se réunit chaque premier lundi du mois, de 18 à 19 heures. Il effectue la ventilation des commandes selon l'enveloppe budgétaire établie pour le groupe gestion, généralement entre 7000 et 8000 euros par mois.

Il est en charge de l'ouverture du local de la Coop le lundi matin.

Il y a plus de 400 produits vendus par la Coop, 30 % environ sont issus de plateformes d'économie solidaire en gros. L'objectif est d'augmenter la part de produits issus de

petits producteurs locaux. La Coop compte 30 fournisseurs en Occitanie, 6 en PACA, et 4 en Auvergne. Dix fournisseurs ont été abandonnés depuis le début de la Coop.

Le groupe appelle les coopérateurs à utiliser le cahier de la Coop pour les nouveaux produits souhaités. La procédure d'accord pour les nouveaux produits devra être affinée.

Avec le développement attendu du vrac un produit conditionné sous emballage sera retiré une fois que son équivalent en vrac aura été introduit.

Pour relayer les divers besoins une meilleure communication doit être mise en place (par mail, par les épiciers ou coopérateurs présents dans le local, ou lors du retrait de commande).

Les candidates référentes CAC sont Chantal Delsart et Christine Gola.

2) Groupe produits frais présenté par Martine Buongiorno

Composé de 12 coopérateurs, le groupe gère tous les aliments périssables : le pain, les fruits et légumes, la viande, le poisson, le fromage du Jura, les volailles et viande bio, etc.

La livraison de pain a lieu chaque vendredi. Le boulanger est sétois et travaille essentiellement avec des produits d'Occitanie.

Les fruits et les légumes sont livrés un samedi sur deux et proviennent de producteurs locaux. Une partie est issue de producteurs de Montagnac et l'autre de "Super panier" à Montpellier. Le statut ce dernier fait débat depuis les origines de la Coop, aucune convention spécifique n'a jamais été signée avec lui. Une très nette augmentation de la vente de produits bio, locaux et solidaires a été observée lors du confinement. Ceux-ci représentent 35 à 40 % des produits de la coop, et sont en totale adéquation avec les valeurs de la Coop. Mais ils génèrent aussi un surcoût à l'achat qui peut gêner une partie des adhérents de la Coop.

Le groupe recherche de nouveaux référents CAC et appelle des coopérateurs à le rejoindre. Brigitte Perrin se porte candidate comme référente CAC.

2) Groupe gestion présenté par Richard Torrent

Il compte 10 membres. Il effectue le suivi comptable, l'appairage des recharges des adhérents, suit le budget, s'assure de la pérennité économique de la Coop, et dresse le bilan annuel. Il se charge également du suivi des factures, de régler les fournisseurs et d'aviser le groupe produit du montant disponible pour les achats.

Deux réunions mensuelles ont lieu, une avec tout le groupe et une de 5 ou 6 membres pour procéder à la comptabilité mensuelle.

Les candidats référents CAC sont Monique Picard et Richard Torrent.

3) Groupe Monépi présenté par Daniel Beuron

Il est constitué de 10 personnes. Il collabore avec la structure nationale (Monépi) qui fournit la plateforme informatique utilisée pour les commandes, les livraisons, le planning des activités, le suivi des recharges et la tenue des comptes adhérents.

59 Épis fonctionnent en France, pour un total de 4 000 adhérents. La Coop singulière compte le plus d'adhérents et a adressé à Monépi plus de 200 « tickets » mentionnant des bugs, ou posant des questions relatives au fonctionnement de la plateforme ou au paramétrage de la Coop (adhérents, produits, fournisseurs).

La plateforme Monépi est d'utilisation gratuite mais les fournisseurs d'un chiffre d'affaires annuel d'au moins 10 000 € (toutes Épis confondues) contribuent financièrement à Monépi en proportion de leur chiffre d'affaires (dont Basebio et Bryo).

Les actions en cours sont :

- Évolution du logiciel avec une nouvelle interface.
- Conseils à des Coops en construction dont celle de Pézenas
- Préparation du paramétrage de la cotisation annuelle 2021 (selon vote AG), avec une possibilité de cotiser dès novembre pour les nouveaux adhérents.

Les candidats référents CAC sont Benjamin Lariotte et Hervé Boillot.

4) Groupe VRAC présenté par Soizic Martin

Ce groupe était jusqu'à cette AG un sous-groupe du groupe Produits.

Les produits actuellement distribués en vrac proviennent essentiellement des fournisseurs Epice et Bryo. Les participants actuels recherchent de nouveaux producteurs pour passer des commandes directes sans intermédiaire.

Ce groupe souhaite s'organiser en groupe à part entière, dûment approuvé par un vote de l'AG avec des représentants au CAC, conformément aux statuts.

Le groupe Vrac sera associé au groupe Produits pour le passage de commandes aux fournisseurs communs et le montant alloué aux commandes vrac.

Les candidats référents CAC sont Lise Valette et Soizic Martin.

5) Groupe Communication présenté par Marion Meurice

Il s'occupe principalement de l'élaboration du Coop Infos, de la mise à jour du site de la Coop singulière, de la préparation et diffusion de flyers, de communication sur les réseaux sociaux.

Le groupe est organisé en sous-groupes et fait appel aux adhérents intéressés à les rejoindre.

Par exemple la préparation du Coop'infos requiert la collecte d'informations, la rédaction, la composition de la maquette et la diffusion. Ces fonctions sont actuellement assurées par Nathalie Sylvestre, Stéphany Ramnoux et Sabine Chalaguier.

Le groupe a pour projets 2021 :

- D'améliorer le site avec de nouveaux outils
- De mettre en place une Foire aux questions

Les candidats référents CAC sont Marion Meurice et Sabine Chalagui, avec pour suppléante Stephany Ramnoux.

6) Groupe ASPS présenté par Nathalie Florand

Ce groupe (Animation Solidarité Partage des Savoirs) a été ouvert à tous, et a proposé notamment des rencontres, des ateliers et des actions de solidarité. Malheureusement, faute de nouveaux membres et candidats référents CAC pour prendre le relais, ce groupe va prendre fin.

Ce groupe est pourtant très représentatif des valeurs de la coop et il serait souhaitable qu'il continue à vivre sous un format différent (par exemple groupe éphémère lié à des actions ponctuelles).

Toute personne souhaitant proposer un projet devra maintenant l'adresser par mail à la coop pour diffusion via le Coop'infos.

La question de la création d'une plage horaire pour des ateliers et actions spécifiques devra être débattue.

7) Groupe maintenance/ aménagement du local présenté par Francis Gil

Il se compose de 3 personnes qui travaillent à améliorer tout ce qui facilite le fonctionnement à l'intérieur du local. La fabrication d'étagères, la recherche et mise en pratique de solutions, d'aménagements, font partie de leurs missions.

Ce groupe recherche des nouveaux membres. Il indique que les actions menées impliquent parfois de travailler une journée entière pendant les heures de fermeture du local.

Les candidats référents CAC sont Francis Gil et comme suppléants Yvan Fouquet et Martine Loiseau.

8) Groupe Forum/accueil des nouveaux présenté par Alessandra Quetti

Il gère l'accueil des nouveaux adhérents et la préparation des forums.

Hors phases de confinement, il organisait et animait des visites guidées mensuelles de la coop permettant aux nouveaux adhérents de poser leurs questions sur le fonctionnement de la coop, la participation aux groupes et aussi l'histoire de sa création, ses objectifs et ses valeurs.

Lors du Forum de décembre 2019 la possibilité de compléter ces réunions par des « parrainages/marrainages » individuels avait été évoquée.

Avec la situation COVID, les visites guidées ont été mises en suspens et une expérience de parrainages/marrainages a été mise en place par les membres du groupe épaulés par des volontaires de la liste établie lors du Forum de décembre.

Coordonnée par Florence Loste, cette expérience devrait être évaluée lors de la prochaine réunion du groupe début novembre.

Les forums ont été suspendus mais le groupe espère bien pouvoir les reprendre bientôt.

Le groupe est largement ouvert à tous adhérents nouveaux ou anciens qui souhaitent le rejoindre.

Il présente deux candidats référents au CAC, Dominique Démaret et Jérémy Conynck.

10 Groupes éphémères présentés par Odile Jourdren

Ces groupes sont dédiés à une action ciblée, disparaissent dès que l'action prend fin ou peuvent devenir pérennes.

Ils ont été constitués lors du dernier forum 2019.

- Le Groupe « essaimage » vise à aider de nouvelles coops. Il a créé un document complet, étayé par l'expérience vécue de la Coop singulière, présentant les choix possibles et les démarches nécessaires à l'ouverture d'une épicerie collaborative.
- Le Groupe « cahier des Charges » vise à améliorer le processus de choix des produits et à retravailler la charte des fournisseurs.

Le groupe « Cahier des charges » souhaite devenir un groupe à part entière avec comme référents au CAC Odile Jourdren et Camille Terdjan.

Rapport moral

Le rapport moral et d'activité 2019 est présenté par Martine Loiseau.

Il est annexé à ce compte rendu dans son intégralité (annexe I du CR).

En préambule ce rapport rappelle les principaux choix faits depuis la création de notre association en 2017 et aujourd'hui inscrits dans notre charte, nos statuts et notre règlement intérieur.

Principales activités de 2019 présentées dans ce rapport :

- Tenue d'une AG en avril 2019 et validation du nouveau règlement intérieur
- Création du groupe frais et expérimentation du vrac
- Mise en place des visites guidées et formation des épiciers
- Création de la newsletter « Coop'infos ».
- Création d'un nouveau site « Coop singulière »
- Organisation de deux forums en mars et décembre 2019
- Projet de création de 5 groupes éphémères : essaimage, cahier des charges, FAQ, livret d'accueil, diversité sociale

En conclusion

Fin 2019, après deux ans de fonctionnement dans la configuration définie ensemble, il nous semblait nécessaire de vérifier, ensemble, si l'organisation et le fonctionnement de notre association pouvaient encore répondre aux objectifs que nous nous étions donnés.

Il nous faut aujourd'hui poursuivre ce travail d'interrogation et trouver collectivement des réponses.

Le rapport moral est soumis au vote.

Résultat du vote :

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des voix (107).

Rapport financier 2019

Le rapport financier de l'année 2019 est présenté par Sophie Hézard.

La présentation d'un bilan est effectuée.

Les chiffres détaillés sont annexés au compte rendu de l'AG (annexe II du CR).

Le montant engagé des dépenses annuelles 2019 s'élève à 8 544 euros. Il intègre notamment le loyer, l'abonnement internet, les frais d'hébergement du site de la Coop, l'assurance, les frais bancaires et d'électricité. Il est financé par les adhésions et des dons. Les 1590 euros d'excédent - entre adhésions perçues et frais fixes - ont été investis en équipements (balances, cagettes, sachets pour le vrac, etc.).

En 2019 les achats se sont montés à 145 514 € euros et les ventes aux 330 adhérents à 149 445 euros. Les pré-commandes (produits frais et périssables) ont représenté 37 % des ventes. Le panier moyen par adhérent en 2019 était de 39 euros.

Les pertes annuelles sur stock (entre 300 et 500 euros) sont financées par la Coop. Pour rappel, les recharges adhérents n'entrent pas dans le budget de la Coop, elles ont pour contrepartie le stock. C'est l'avance de trésorerie constituée par le montant des recharges adhérents non encore utilisées qui permet le renouvellement des stocks.

Afin de présenter un bilan sur l'année civile au plus près de la réalité du stock, une valorisation des stocks physiques sera désormais effectuée en tout début d'année (et non en mars comme ce fut le cas cette année 2020, avec rétro-calcul du stock à fin décembre 2019 selon les données de Monépi).

La présentation d'un bilan de la Coop versus la présentation d'un compte de fonctionnement a fait l'objet de débats au sein de la Coop. La présentation d'un bilan comportant non seulement l'état des charges de la Coop, mais aussi avec l'emploi des ressources (dont l'état du stock et la somme que les adhérents confient à l'association pour les achats et la gestion du stock de produits) est demandée par les statuts et a été approuvée par le CAC. Il en a résulté le bilan 2019 tel que présenté lors de l'AG.

Le rapport financier est soumis au vote.

Résultat du vote :

102 voix ont voté pour le rapport financier 2019, 5 voix ont voté contre, pas d'abstention.

Le rapport financier 2019 est approuvé.

Budget prévisionnel 2020

Le budget prévisionnel 2020 est de 8 865 euros avec un déficit estimé d'au plus 500€.

La possibilité d'économie sur le poste internet est en cours d'étude.

Il y a aujourd'hui 293 adhérents à la Coop soit 40 de moins qu'en 2019.

Il y a nécessité de 280 à 300 adhérents pour garantir l'équilibre financier de la Coop. Ce nombre semble proportionné à la population du bassin de vie et semble se maintenir année après année, avec à la fois des départs et aussi l'arrivée de nouveaux adhérents.

Pour surseoir à une augmentation de l'adhésion trop brutale si ce nombre d'adhérents n'était pas atteint en 2021 le CAC propose au vote de l'AG une augmentation du montant des adhésions 2021, applicable dès le 1^{er} novembre 2020 :

- 32 euros pour l'adhésion de base (+ 2 euros),
- 15 euros pour l'adhésion de solidarité (comme avant)
- 45 euros pour l'adhésion de soutien (+ 5 €).

50 adhérents inactifs de 2019 (sans achats, ni participation, ni renouvellement d'adhésion en 2020) dont certains ont été contactés plusieurs fois sans succès sont toujours dans Monépi avec un solde résiduel de compte non utilisable.

Pour résoudre cette situation le CAC propose au vote de l'AG une modification du règlement intérieur (voir ci-après) permettant de résilier ces comptes au bout d'un certain délai.

Le budget 2020 est soumis au vote.

Résultat du vote :

102 voix ont voté pour le budget 2020, 5 voix ont voté contre, pas d'abstention.

Le budget 2020 est approuvé.

Divers points soumis au vote

A) Création des groupes Cahier des Charges et Vrac

La création des groupes Cahier des Charges et Vrac est approuvée à l'unanimité des voix (107).

Ces groupes deviennent ainsi groupes à part entière et non plus seulement des groupes éphémères.

Nomination des nouveaux représentants des groupes au CAC

La liste des candidats référents au CAC (Collectif d'Animation et de Coordination) est soumise au vote conformément aux statuts :

Groupe	Référents
Vrac	Lise VALETTE et Soizic MARTIN
Cahier des charges	Odile JOURDREN et Camille TERDJAN
Produits	Chantal DELSART et Christine GOLA
Frais	Brigitte PERRIN
Gestion	Richard TORRENT et Monique PICARD
Monépi	Benjamin LARIOTTE et Hervé BOILLOT
Communication	Marion MEURICE, Sabine CHALAGUIER et Stephany RAMNOUX (suppléante)
Maintenance et Aménagement du local	Francis GIL, Yvan FOUQUET (suppléant) et Martine LOISEAU (suppléante)
Forum	Jeremy CONYNCK et Dominique DEMARET

Résultat du vote :

Cette liste de référents CAC est approuvée à l'unanimité des voix (107).

B) Modification du règlement intérieur

- 1) Le nouveau montant des adhésions 2021, valable aussi pour une adhésion de début novembre 2020 à décembre 2021 est :
- 32 euros pour l'adhésion de base
 - 15 euros pour l'adhésion de solidarité
 - 45 euros pour l'adhésion de soutien

L'adhérent choisit son adhésion selon ses ressources.

Cette modification du règlement intérieure est soumise au vote.

Résultat du vote :

Cette modification de l'annexe 1 du règlement intérieur (voir annexe III du CR) est approuvée à l'unanimité des voix (107).

- 2) Les nouvelles règles donnant possibilité à la Coop de résilier des comptes inactifs avec mise à disposition de l'adhérent d'un chèque valable un an du montant du solde de son compte sont discutées.

La version finale de l'article 6 du règlement intérieur est soumise au vote.

Résultat du vote :

Cette modification de l'article 6 du règlement intérieur (voir annexe IV du CR) est approuvée à l'unanimité des voix (107).

C) Nomination de 2 responsables juridiques

Les responsables juridiques actuelles de l'association (Martine Loiseau et Sophie Hézard) déclarées auprès de la Préfecture, de la Mairie et de la banque souhaitent quitter leurs fonctions après les avoir tenues depuis mars 2018.

Un appel à candidats a été lancé au CAC lors de réunion préparatoire de l'AG. Il est renouvelé lors de l'AG.

Aucun candidat ne se déclare. Une lettre remise par Laure TOUGARD et Nicole MARTELLY se portant candidates si aucun candidat ne se déclare est lue en séance.

Un débat suit. Il en ressort que la nomination de 2 représentants non issus du CAC n'est pas conforme aux statuts et au règlement intérieur.

Benjamin LARIOTTE, nouvellement élu au CAC, se porte candidat. Mais aucun deuxième candidat membre du nouveau CAC ne se propose.

Ainsi ce point est laissé en suspens et sera repris lors de la première réunion du nouveau CAC.

Échanges sur l'avenir de la Coop et l'amélioration de la Coop

Il ne reste bientôt plus que 5 minutes avant de quitter la salle. Les échanges révèlent que certains coopérateurs trouvent autoritaires certaines décisions du CAC et déplorent un manque de concertation avec les adhérents.

Ce point déjà débattu au sein de l'ancien CAC avait donné lieu à la convocation d'une AG extraordinaire pour délibérer sur ce sujet voire modifier les statuts de la Coop. Du fait des circonstances de l'AG et du changement de lieu contraint, cette AG extraordinaire n'a pu être tenue.

Le nouveau CAC est missionné pour organiser cette AGE d'ici fin 2020.

Fin de séance à 12 h 45.

Compte rendu réalisé par Chantal Delsart et Nathalie Sylvestre.

Les annexes I à IV

Annexe I du CR AG 17-10-2020 – Rapport moral

Annexe II du CR AG 17-10-2020 – Rapport financier

Annexe III du CR AG 17-10-2020 – Annexe I du règlement intérieur relatif aux cotisations

Annexe IV du CR AG 17-10-2020 – Article 6 du règlement intérieur

figurent dans le document « Annexes CR AG 17-10-2020.pdf ».